qu'on pourrait m'accuser d'enfreindre le Règlement en m'étendant aussi longuement sur les droits de nos aborigènes dans un débat sur le bill C-187. Mais si la Chambre adopte ce projet de loi, certaines ressources minérales du Yukon seront exploitées, comme elles le sont actuellement, sans que les autochtones aient la moindre possibilité d'en discuter ou de présenter aucune des demandes qu'ils ont faites pour obtenir un juste partage des ressources offertes par une terre qui autrefois leur appartenait.

Le gouvernement peut dire qu'on s'occupera de tout cela mais à mon avis, c'est à grand peine qu'il en convaincra les autochtones. Depuis de nombreuses années, des députés prennent ici la parole pour protester contre le fait qu'il n'existe aucune commission des réclamations des Indiens. Voilà sept ou huit ans qu'on répond à ces députés que la commission sera créée dans un proche avenir. Les Indiens sont fatigués d'attendre sa mise sur pied. Ils ont pourtant entamé, ou du moins ont essayé d'entamer de très longs pourparlers avec les représentants du gouvernement pour faire valoir leurs revendications auxquelles, les années passant, on n'a jamais fait droit.

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas être désagréable envers le député...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre invoque le Règlement.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je pense que le député devrait se rappeler que c'est du bill sur les minéraux du Yukon que nous sommes saisis et non de la commission des réclamations des Indiens. Je suis disposé à répondre à des questions à la Chambre à l'occasion, comme je l'ai souvent fait jusqu'ici, mais je me permets de dire que je voudrais être éclairé sur la question des minéraux du Yukon et non sur la commission des réclamations des Indiens.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je crois que le ministre a raison. Lorsque le député de Churchill (M. Simpson) a commencé à parler des Indiens, il a indiqué qu'il ne serait pas très long parce que M. l'Orateur pourrait le rappeler à l'ordre. Je le prends au mot, et j'espère qu'il en est à la fin de ces propos à ce sujet.

M. Simpson: Merci, monsieur l'Orateur. Je comprends que le ministre soit intéressé à vous signaler la question; le gouvernement doit être exaspéré d'entendre constamment des revendications concernant les droits de nos indigènes, notamment puisqu'il n'a jamais réagi aux nombreuses demandes indiennes concernant les droits de propriété, sans parler des droits de chasse et autres qui leur avaient été concédés en vertu du traité. Je me rends compte certes que les Indiens du Yukon n'ont pas obtenu de droits en vertu du traité comme les Indiens d'autres régions.

Pour que mes remarques se rattachent un peu plus au bill C-187 et afin de ne pas m'attarder davantage aux droits de propriété de nos indigènes, puis-je ajouter que je suis très déçu qu'aucune disposition du projet de loi ne

porte sur les redevances émanant de l'exploitation minière des terres actuellement occupées par les autochtones.

Il est facile au ministre de dire que des indemnités appropriées seront versées aux populations indigènes qui occupent ou ont occupé pendant un certain nombre d'années des terres du Yukon sur lesquelles ou tout près desquelles une importante exploitation minière est en cours. Le ministre peut le dire et peut même croire vraiment que le gouvernement au pouvoir à ce moment-là agira ainsi. Cependant, étant donné que le bill ne renferme aucune disposition assurant à ces populations une certaine protection à cet égard, il m'est très difficile d'accepter le projet de loi. Avant de terminer mes remarques, je compte donc proposer un amendement au bill

• (2.20 p.m.)

Avant de conclure, je tiens à répéter que je comprends très difficilement comment l'on peut prétendre que la question des droits des autochtones du Yukon ne se rattache pas à ce projet de loi. Tout compte fait, il y a bien longtemps que ces gens sont là et les terres sur lesquelles ils vivent produiront certainement un jour des richesses minières. Cela suffit pour dire que leur cause relève bien de ce bill. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Dauphin (M. Ritchie):

Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«le bill ne soit pas lu maintenant pour la 2° fois mais que l'objet en soit renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.»

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

La parole est au député du Yukon.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai pris la parole sur ce bill, c'est-à-dire le 25 mars, j'ai signalé à la Chambre et au ministre, car je suis sûr qu'ils ne savaient jusqu'à quel point l'industrie minière et la population du Yukon s'opposaient à la mesure, que l'industrie minière s'oppose à quatre aspects choquants et fâcheux du bill. Il convient de rappeler aux députés, puisque 48 jours se sont écoulés depuis nos dernières délibérations sur la question, en quoi consistent ces objections. Il n'existe pas de recours judiciaire contre les pouvoirs discrétionnaires que ce bill accorde aux fonctionnaires et au ministre lui-même. Les décisions arrêtées dans les bureaux du gouvernement sur les titres aux droits miniers au Yukon pourront difficilement être contestées devant les tribunaux. Aucune planification à long terme, intelligente et stable, n'est possible à celui qui voudrait mettre en valeur les ressources minières si on peut modifier les règles du jeu à mi-chemin.

Deuxièmement, il y a le pouvoir de réglementation. Les bureaucrates veulent nous faire croire qu'il figure dans le bill parce qu'on souhaite une certaine souplesse en nos temps modernes. Selon eux, la technologie a tellement progressé et les techniques d'exploration minière, tellement évolué que le gouvernement doit maintenant intervenir de cette façon pour des motifs d'efficacité. Cependant, nous avions dans la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, depuis presque un demi-siècle, un code